

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe MACHENAUD-JACQUIER  
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

### NUMERO SPECIAL

Matahiti 163  
N° 63 - Numera Taae

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 11  
no Titema 2014

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 50 05 85

## SOMMAIRE

### PARTIE OFFICIELLE

#### ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

##### ARRÊTÉS DU CONSEIL DES MINISTRES

	Pages
Arrêté n° 1854 CM du 10 décembre 2014 portant modification de l'arrêté n° 478 CM du 27 avril 1992 modifié fixant l'organisation et le fonctionnement de l'établissement public administratif dénommé "Institut d'insertion médico-éducatif" .....	4866
Arrêté n° 1855 CM du 10 décembre 2014 portant fin de fonction de M. Sébastien Petit en qualité de commissaire de gouvernement auprès de l'Office des postes et télécommunications .....	4866
Arrêté n° 1856 CM du 10 décembre 2014 portant nomination de M. Lucien Yau en qualité de commissaire de gouvernement auprès de l'Office des postes et télécommunications .....	4867
Arrêté n° 1857 CM du 10 décembre 2014 portant nomination de M. Cédric Ponsonnet, ingénieur divisionnaire principal, en qualité de directeur par intérim de la direction des ressources marines et minières .....	4867
Arrêté n° 1858 CM du 10 décembre 2014 portant nomination de M. Hervé Duquesnay en qualité de directeur de la direction générale des affaires économiques .....	4867
Arrêté n° 1859 CM du 10 décembre 2014 portant nomination de Mmes Miriane Lew Fai et Katia Testard en qualité de chef de service par intérim de la direction du travail pendant les congés de Mme Lovina Joussin .....	4868

# PARTIE OFFICIELLE

## ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

### ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

**ARRETE n° 1854 CM du 10 décembre 2014 portant modification de l'arrêté n° 478 CM du 27 avril 1992 modifié fixant l'organisation et le fonctionnement de l'établissement public administratif dénommé "Institut d'insertion médico-éducatif".**

NOR : IME1402353AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, ministre du budget, des finances, de la fonction publique, des énergies, de la santé et des solidarités,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 82-36 du 30 avril 1982 modifiée relative à l'action en faveur des handicapés ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2003-15 APF du 9 janvier 2003 portant réglementation des établissements et services médico-sociaux ;

Vu l'arrêté n° 478 CM du 27 avril 1992 modifié fixant l'organisation et le fonctionnement de l'établissement public dénommé "Institut d'insertion médico-éducatif" ;

Vu l'arrêté n° 580 CM du 5 juillet 1993 modifié relatif aux commissaires de gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics territoriaux ;

Vu l'arrêté n° 1044 CM du 11 juillet 2003 fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des structures médico-sociales spécialisées dans la prise en charge des enfants et adolescents en situation de handicap mental ou d'inadaptation ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 10 décembre 2014,

Arrête :

Article 1er. — Le premier alinéa de l'article 4 de l'arrêté n° 478 CM du 27 avril 1992 modifié fixant l'organisation et le fonctionnement de l'établissement public administratif dénommé Institut d'insertion médico-éducatif est modifié ainsi qu'il suit :

"L'Institut d'insertion médico-éducatif est administré par un conseil d'administration composé de quinze (15) membres nommés par arrêté en conseil des ministres."

Le deuxième tiret intitulé "le ministre chargé de la santé, *vice-président*" est supprimé.

Le troisième tiret est modifié ainsi qu'il suit : "le ministre chargé de l'éducation, *vice-président*".

Le reste sans changement.

Art. 2. — Le vice-président, ministre du budget, des finances, de la fonction publique, des énergies, de la santé et des solidarités est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 10 décembre 2014.  
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le vice-président,*  
Nuihau LAUREY.

**ARRETE n° 1855 CM du 10 décembre 2014 portant fin de fonction de M. Sébastien Petit en qualité de commissaire de gouvernement auprès de l'Office des postes et télécommunications.**

NOR : OPT1402442AC

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 85-1023 AT du 8 mars 1985 modifiée portant création d'un établissement public territorial dénommé Office des postes et télécommunications ;

Vu l'arrêté n° 1891 CM du 20 décembre 2012 modifié relatif à l'organisation et aux règles de fonctionnement de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé "Office des postes et télécommunications" (OPT) ;

Vu l'arrêté n° 580 CM du 5 juillet 1993 modifié relatif aux commissaires du gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics ;

Vu la lettre n° 1722/12.14 PR du 1er décembre 2014 portant convocation de M. Sébastien Petit à un entretien préalable en vue de sa fin de fonction en qualité de commissaire de gouvernement de l'Office des postes et télécommunications ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 10 décembre 2014,

Arrête :

Article 1er.— Il est mis fin aux fonctions de M. Sébastien Petit en qualité de commissaire de gouvernement de l'Office des postes et télécommunications à compter du 11 décembre 2014.

Art. 2.— L'arrêté n° 1108 CM du 8 août 2013 portant nomination de M. Sébastien Petit en qualité de commissaire de gouvernement auprès de l'OPT est abrogé à compter de cette date.

Art. 3.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 10 décembre 2014.  
Edouard FRITCH.

**ARRETE n° 1856 CM du 10 décembre 2014 portant nomination de M. Lucien Yau en qualité de commissaire de gouvernement auprès de l'Office des postes et télécommunications.**

NOR : OPT1402443AC

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 85-1023 AT du 8 mars 1985 modifiée portant création d'un établissement public territorial dénommé Office des postes et télécommunications ;

Vu l'arrêté n° 1891 CM du 20 décembre 2012 modifié relatif à l'organisation et aux règles de fonctionnement de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé "Office des postes et télécommunications" (OPT) ;

Vu l'arrêté n° 580 CM du 5 juillet 1993 modifié relatif aux commissaires du gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics ;

Vu l'avis favorable n° 267 PR/IGA du 3 décembre 2014 de l'inspecteur général de l'administration ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 10 décembre 2014,

Arrête :

Article 1er.— M. Lucien Yau est nommé en qualité de commissaire de gouvernement auprès de l'Office des postes et télécommunications (OPT) à compter du 12 décembre 2014.

Art. 2.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 10 décembre 2014.  
Edouard FRITCH.

**ARRETE n° 1857 CM du 10 décembre 2014 portant nomination de M. Cédric Ponsonnet, ingénieur divisionnaire principal, en qualité de directeur par intérim de la direction des ressources marines et minières.**

NOR : DRM1402403AC

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1914 CM du 25 novembre 2011 modifié portant création et organisation de la direction des ressources marines et minières et précisant ses missions ;

Vu l'arrêté n° 1381 CM du 9 octobre 2014 portant nomination de M. Arsène Stein en qualité de directeur des ressources marines et minières ;

Vu la décision de congés annuels n° 16368, n° 16366 et n° 16367 du 14 novembre 2014 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 10 décembre 2014,

Arrête :

Article 1er.— M. Cédric Ponsonnet, ingénieur divisionnaire principal affecté à la direction des ressources, marines et minières, est nommé en qualité de directeur par intérim des ressources marines et minières pendant les congés annuels de M. Arsène Stein du 12 décembre 2014 au 5 janvier 2015 inclus.

Art. 2.— Le ministre du développement des activités du secteur primaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 10 décembre 2014.  
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre du développement  
des activités du secteur primaire,*  
Frédéric RIVETA.

**ARRETE n° 1858 CM du 10 décembre 2014 portant nomination de M. Hervé Duquesnay en qualité de directeur de la direction générale des affaires économiques.**

NOR : DAE1402266AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la relance économique, du tourisme et des transports aériens internationaux, de l'industrie, du commerce et des entreprises, porte-parole du gouvernement,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1036 CM du 21 juillet 2011 portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé "direction générale des affaires économiques" ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 10 décembre 2014,

Arrête :

Article 1er. — M. Hervé Duquesnay est nommé en qualité de directeur de la direction générale des affaires économiques à compter de la publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Art. 2. — L'arrêté n° 1893 CM du 18 décembre 2013 portant nomination de M. Hervé Duquesnay en qualité de directeur général des affaires économiques par intérim est abrogé.

Art. 3. — Le ministre de la relance économique, du tourisme et des transports aériens internationaux, de l'industrie, du commerce et des entreprises, porte-parole du gouvernement, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 10 décembre 2014.  
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de la relance économique,  
du tourisme et des transports  
aériens internationaux,  
de l'industrie, du commerce  
et des entreprises,*  
Jean-Christophe BOUISSOU.

**ARRETE n° 1859 CM du 10 décembre 2014 portant nomination de Mmes Miriane Lew Fai et Katia Testard en qualité de chef de service par intérim de la direction du travail pendant les congés de Mme Lovina Joussin.**

NOR : TRA1402598AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre du travail et du dialogue social, de l'emploi, de la formation professionnelle, de la recherche et de la condition féminine,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 2385 CM du 23 décembre 2010 portant création et organisation de la direction du travail ;

Vu l'arrêté n° 1396 CM du 9 octobre 2014 portant nomination de Mme Lovina Josserand épouse Joussin en qualité de chef de service de la direction du travail, par intérim ;

Vu la demande de congé de l'intéressée en date du 13 octobre 2014 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 10 décembre 2014,

Arrête :

Article 1er. — Pendant la période de congé de Mme Lovina Joussin, Mme Miriane Lew Fai est nommée en qualité de chef de service par intérim de la direction du travail pour la période du 15 au 18 décembre 2014.

Art. 2. — Pendant la période de congé de Mme Lovina Joussin, Mme Katia Testard est nommée en qualité de chef de service par intérim de la direction du travail pour la période du 19 décembre au 28 décembre 2014.

Art. 3. — Le ministre du travail et du dialogue social, de l'emploi, de la formation professionnelle, de la recherche et de la condition féminine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressées et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 10 décembre 2014.  
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre du travail  
et du dialogue social,  
de l'emploi, de la formation  
professionnelle, de la recherche  
et de la condition féminine,*  
Priscille Tea FROGIER.